



PREFET DE GUADELOUPE

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DOSSIER DE DECLARATION DE DOMMAGES AGRICOLES

Onde Tropicale « n°30 » et Tempête « MATTHEW »

Arrêté préfectoral du 23/12/2016
publié au Recueil des Actes Administratif le 29/12/2016

Déclaration à transmettre avant le jeudi 09 février 2017 17h **à la DAAF de Basse-Terre**

Les dossiers de déclaration dûment complétés et accompagnés des pièces indiquées en page 6, peuvent être transmis par voie postale, par voie électronique ou déposés physiquement à la DAAF de Basse-Terre.

Dans le cas d'un dépôt physique à la DAAF de Basse-Terre, une vérification de la complétude des dossiers (présence et validité des pièces) sera faite immédiatement. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés et devront être complétés et redéposés dans les délais mentionnés ci-dessus.

Dans les autres cas (envoi postal ou électronique), les dossiers seront instruits en l'état, et tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable. Une notification sera adressée en ce sens au déclarant.

Le dossiers ne devront comporter que des copies des pièces originales qui sont à conserver par le déclarant. Aucune copie ne sera faite par la DAAF.

Contact :

DAAF - Service d'Economie Agricole

Saint-Phy BP 651

97108 Basse-Terre

☎ : 05 90 99 09 11

calam.daaf971@agriculture.gouv.fr

Nom de l'exploitant ou de l'exploitation :

Numéro SIRET :

Numéro PACAGE : 97100.....

A - IDENTIFICATION DU DECLARANT

N° PACAGE : 9710 _____

N° SIRET (obligatoire) : _____

Nom de l'exploitant agricole :

Adresse postale :

.....

Code Postal.....**Commune**.....

N° de téléphone..... **N°portable**.....

E-mail.....

**Régime fiscal de déclaration
des revenus agricoles : (cocher)**

Régime forfaitaire

Si oui, chiffre d'affaire 2015 : _____

Régime réel (normal ou simplifié)

Régime fiscal de TVA : (cocher)

Remboursement forfaitaire

Si oui, chiffre d'affaire 2015 : _____

Assujettissement

**B - DOMMAGES SUBIS (résumé succinct des dégâts subis sur l'exploitation- détails sur
tableaux C.1 à C.8)**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

C – DETAILS DES PERTES SUBIES

C.1– Pertes de récolte et de fonds pour la papaye et la christophine

Culture (nom)	Surface (ha)	Quantité récoltée et commercialisée avant et après intempéries en 2016 (A)	Quantité attendue estimée pour 2016 (B)	% de pertes de récoltes (B-A)/B	Nombre de pieds perdus (perte de fonds)
		Kg	Kg		
		Kg	Kg		
		Kg	Kg		
		Kg	Kg		
		Kg	Kg		
		Kg	Kg		

Prolonger le tableau sur une feuille libre au besoin

C.2 – Pertes de récolte pour le maraîchage sous abris ou la tomate de plein champ

1 Ha = 10 000 m²

Culture	Surface plantée	Date de plantation	Quantité récoltée et commercialisée avant et après intempérie en 2016 (A)	Quantité attendue estimée pour 2016 (B)	% de pertes de récoltes (B-A)/B	Culture sous abris (O/N)
	m ²		Kg	Kg		
	m ²		Kg	Kg		
	m ²		Kg	Kg		
	m ²		Kg	Kg		
	m ²		Kg	Kg		
	m ²		Kg	Kg		
	m ²		Kg	Kg		

Prolonger le tableau sur une feuille libre au besoin

C.3 – Pertes de récolte en banane plantain

Récolte perdue calculée en 2016 (kg) (A)	
Récolte perdue estimée en 2017 (kg) (B)	
Total perdu (kg) (C=A+B)	
Tonnage prévu calculé sur 12 mois glissant (kg) = rendement olympique (kg/ha) * surface plantée (ha) (D)	
% de perte = total perdu / tonnage prévu (C/D)	

C.4 – Pertes de récolte en banane export

Récolte perdue calculée en 2016 (kg) (A)	
Récolte perdue estimée en 2017 (kg) (B)	
Total perdu (kg) (C=A+B)	
Tonnage prévu calculé sur 12 mois glissant (kg) = rendement olympique (kg/ha) * surface plantée (ha) (D)	
% de perte = total perdu / tonnage prévu (C/D)	

C.5 – Pertes de fonds en banane

N° parcelle	Date de plantation	Surface totale de la parcelle (ha)	Surface sinistrée traitée par :		
			Cyclonage (ha)	Replantation par recourage (ha)	Replantation vitroplants (ha)
Total					

C.6 – Autres pertes de fonds sur biens non assurés (tonnelles, serres,...)

Nature de l'équipement (donner le maximum de précisions sur la nature du bien)	Quantité (longueur, surface, etc)	Age des équipements	% aide FEADER sur l'équipement	Montant estimé de la perte (en euros) 2 devis de sociétés différentes NB : 2 Devis ou 1 facture si travaux effectués(*)	Numéro de la parcelle sur laquelle est située l'équipement et/ou référence cadastrale

(*) En l'absence de devis, ou dans le cas de deux devis émanant de la même société mère, le barème départemental sera appliqué.

D - ENGAGEMENTS DE L'AGRICULTEUR

Je soussigné (e) (Nom, Prénom)

(Pour les sociétés) agissant en qualité de _____ de la société _____

* **certifie sur l'honneur l'exactitude** des renseignements portés sur le présent dossier

* **déclare accepter les contrôles réalisés par la DAAF** pour vérifier le bien-fondé de la présente déclaration

En particulier je suis **informé** que mon dossier sera confronté aux données du registre parcellaire graphique 2016 sur TeléPac provenant de ma déclaration de surface 2016 et des éventuelles modifications d'assolement qui y auraient été apportées avant le sinistre, et enregistrées à la DAAF.

* **joins à la présente déclaration :**

- Une copie de la pièce d'identité ou Kbis pour les sociétés
- Un R.I.B. ou R.I.P au nom et prénom du demandeur ou de la société
- Une attestation d'affiliation à la CGSS (récent de moins de 3 mois)
- L'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 justifiant de revenus agricoles
- Les comptabilités (compte de résultat et bilan) de 2013, 2014 et 2015 pour les exploitants individuels déclarant les revenus au réel ; Comptabilités et liasses fiscales (feuillet tampon DRFIP + bilan) sur ces mêmes années pour les sociétés
- Une attestation d'assurance des bâtiments ou une attestation sur l'honneur si il n'y a pas de bâtiment assurable sur l'exploitation

et, le cas échéant :

- Tout document justifiant mes pertes (photos, constat d'huissiers , justificatif du coût du remplacement ou de réparation des équipements endommagés ou détruits, ...)
- Toute pièce permettant de prouver la réalité et l'importance de l'activité agricole (contrat de livraison de l'année en cours et de l'année antérieure au groupement de producteurs, factures de vente ou d'achat de plants, de matériels, d'engrais, cahiers de vente , formulaire de déclaration TVA, ...)

* **déclare être informé** qu'une fausse déclaration (incohérence avec la déclaration de surface ou les déclarations fiscales), l'absence des pièces demandées ou la non atteinte des seuils d'éligibilité (niveau de perte supérieur ou égal à 25 % de la production annuelle de référence pour chaque culture impactée - 36 % pour la banane export -, et supérieur ou égal à 13 % du chiffre d'affaires total de l'exploitation) entraîne le rejet automatique de la demande.

Fait à _____ le ___ / ___ / 2017

(NOM Prénom – Signature)